

C A N A D A

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Montréal**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3745-2010

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gaz Métro »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

*(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)*

Je, soussigné, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans sa décision D-2009-156, la Régie demande à Gaz Métro, à titre de suivi, qu'elle dépose, dans le cadre du présent dossier de fermeture, la liste de toutes les transactions d'échange géographique effectuées avec un client de la franchise et comportant un point d'échange dans la franchise en indiquant : (...) le nom de la contrepartie (...) » ;
4. La communication des informations requises par le suivi de la Régie, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui doivent demeurer confidentielles;
5. En effet, ces transactions sont réalisées par le biais d'une ou plusieurs ententes cadres qui contiennent des clauses de confidentialité. En divulguant au public les informations, la demanderesse contreviendrait à ses obligations contractuelles;

6. Ainsi donc, la demanderesse dépose, sous pli confidentiel, auprès de la Régie la pièce Gaz Métro-30, document 1;
7. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



FRÉDÉRIC MOREL

Directeur, Approvisionnement gazier

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 22^{ième} jour de décembre 2010



Commissaire à l'assermentation pour tous les districts

